



**PRÉFET
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service Environnement et Forêt

Affaire suivie par : Christophe Chantepy
Tél. : 04 66 62 63 48
ddtm-sef-foret@gard.gouv.fr

Nîmes, le 03 novembre 2020

Monsieur le président,

Vous m'interrogez au sujet des déplacements nécessaires à l'activité forestière des propriétaires privés forestiers du Gard dans le contexte sanitaire actuel, et notamment les restrictions dues au confinement.

Aucune mesure départementale n'a été prise sur ce sujet. Il convient donc de se référer aux mesures prises au niveau national et aux directives données par le ministère en charge des forêts.

Je vous informe que l'activité sylvicole réalisée par un propriétaire forestier (plantations, entretiens, débroussaillage, élagage...), ou la surveillance de ces travaux lorsqu'ils sont confiés à une entreprise, peut être considérée comme une activité professionnelle, à l'exception de toute autre activité de loisirs s'exerçant dans les bois et forêts.

De même, un propriétaire forestier désirant réaliser son bois de chauffage sur sa propriété peut se déplacer sur celle-ci pour exercer cette activité.

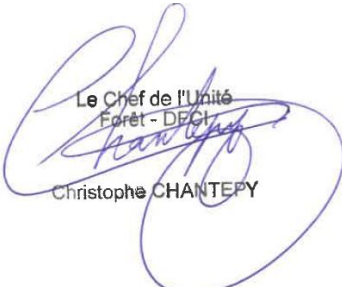
Aussi, les propriétaires forestiers souhaitant se déplacer dans leur forêt pour ces motifs doivent se munir, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'une attestation de déplacement en cochant le cas relatif aux déplacements professionnels ainsi que d'un Kbis ou d'une preuve de propriété mentionnant les parcelles forestières objet des travaux sylvicoles.

Il appartient cependant à chacun, dans ces circonstances particulières, de limiter ses déplacements dans ses bois et forêts aux cas qui le justifient strictement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées

Le préfet,
Pour le préfet et par subdélégation

Monsieur le président du Syndicat
des Forestiers Privés du Gard
6 Avenue des Platanes
30720 Ribaute-les-Tavernes


Le Chef de l'Unité
Forêt - DEET
Christophe CHANTEPY